



PRIX 2017

à partir du 1^{er} janvier 2017

DECHARGE DE LA COURTE-QUEUE A BOECOURT

Responsable d'exploitation : M. Jean-Charles Allimann, tél. 032 426 55 71 courriel seod@vtxnet.ch

Infos sur www.seod.ch

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

1 samedi sur 2 depuis le 22 avril 2017 au 21 octobre 2017 de 8h30 à 11h30

En cas d'établissement d'une facture pour non-paiement au comptant des forfaits "coffre de voiture" et des petites quantités, des frais administratifs de Fr. 20.- seront ajoutés à la facture

DECHETS INCINERABLES	Taxes par tonne de déchets				
	incinération	cantonale	fédérale	total	+ TVA
Déchets à incinérer	250.-	18.60	.-	268.60	8.0 %
Plastique agricole et industriel	150.-	18.60	.-	168.60	8.0 %
Déchets de chantiers combustibles	220.-	18.60	.-	238.60	8.0 %
Bois à problème, dont bois autoclavé	250.-	18.60	.-	268.60	8.0 %
Forfait "coffre de voiture", minimum de Fr. 30.-	selon poids				TTC

DECHETS MIS EN DECHARGE type D et E	Taxes par tonne de déchets				
	mise en décharge	cantonale	fédérale	total	+ TVA
Déchets mis en décharge*	90.-	18.60	16.-	124.60	8.0 %
Matériaux inertes	60.-	18.60	16.-	94.60	8.0 %
Revêtements bitumineux > 1'000 mg/kg HAP	60.-	18.60	16.-	94.60	8.0 %
Boues provenant des traitements physico-chimiques	90.-	18.60	16.-	124.60	8.0 %
Terres polluées ou contaminées*	90.-	18.60	16.-	124.60	8.0 %
Forfait "coffre de voiture", minimum de Fr. 15.-	selon poids				TTC
<i>Si document de suivi pour déchets spéciaux</i>	25.-				8.0 %
*RABAIS DE QUANTITE DES 500 TONNES					

Les déchets doivent respecter les critères d'admissibilité et en particulier les exigences qualitatives qui figurent dans l'Annexe 5, ch. 4 (décharge Type D) et 5 (décharge Type E) de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)

DECHETS VALORISABLES	Taxes par tonne de déchets				
	valorisation	cantonale	fédérale	total	+ TVA
Déchets verts (yc branches ø 20 cm)	65.-	.-	.-	65.-	8.0 %
Bois usagé trié	110.-	.-	.-	110.-	8.0 %
Souches et troncs d'arbre > ø 20 cm	130.-	.-	.-	130.-	8.0 %
Forfait "coffre de voiture", minimum de Fr. 15.-	selon poids				TTC

NB Les tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, la liste de prix officielle affichée à la décharge et sur le site web www.seod.ch faisant foi. Pour les déchets spéciaux, les matériaux inertes, les forfaits "coffre de voiture" et pour toute information, se renseigner auprès de M. Jean-Charles Allimann.